



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2018/80

Objet : Petite enfance : approbation de l'avenant 2018 conclu avec l'association « Les Petits de l'Agout »

Monsieur le Président rappelle tout le travail accompli par les membres de la Commission « Actions sociales, petite enfance et jeunesse » avec l'association « Les petits de l'Agout » gestionnaire de la crèche « Il était une fois » à Saint-Paul Cap de Joux qui a permis la rédaction d'une convention de fonctionnement. Cette convention pluriannuelle comprend deux socles : une partie fixe pour trois ans et un avenant qui est discuté annuellement. Il rappelle que le financement dans le cadre de la partie fixe correspond à 77.000 € par an.

Le détail du projet d'avenant 2018 est en relation avec la fin de financement par l'Etat des contrats aidés. L'association sollicite donc la CCLPA pour un montant à 4.700 € correspondant à une compensation partielle de cette diminution, l'autre partie restant financée par l'association. Le montant des subventions versées pour l'année 2018 à l'association « Les Petits de l'Agout » s'élève donc à 81.700 €.

Toutefois, une régularisation pour trop perçu (erreur administrative) en 2017 d'un montant de 7.135 € est à effectuer cette année, ramenant le total à verser à 74.565 € en 2018.

Monsieur le Président précise en outre qu'un prévisionnel de 12.340 € s'ajoute à ce montant et correspond à l'ensemble des mises à disposition (9.000 € de mise à disposition du bâtiment + 3.340 € de travaux en régie), soit un total de 86.905 € pour l'année 2018.

Monsieur le Président rappelle que la CAF du Tarn rembourse une partie de ce financement à hauteur de 55 % via le Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'avenant 2018 à conclure avec l'Association « Les Petits de l'Agout ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant 2018 à conclure avec l'Association « Les Petits de l'Agout » comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an (SERVIES sur)
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 juin 2018.

